



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MINGAN
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE SEPT-RIVIÈRES**

Procès-verbal de la session régulière du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Sept-Rivières, tenue le vingt-et-unième jour du mois de septembre de l'an deux mille dix à seize heures trente (21-09-2010 à 16 h 30), au 106 rue Napoléon, bureau 400 à Sept-Îles, salle du Conseil de la MRC de Sept-Rivières.

PRÉSENTS les conseillers de comté :

Madame Laurence Méthot, préfet et mairesse de la Ville de Port-Cartier
Madame Henriette Lapierre, conseillère, Ville de Port-Cartier
Monsieur Serge Lévesque, préfet suppléant et maire de la Ville de Sept-Îles

PUBLIC : 0

JOURNALISTES : 1

Monsieur Alain Lapierre agit comme directeur général et secrétaire trésorier.

OUVERTURE DE LA SESSION

La préfet, madame Laurence Méthot, constate qu'il y a quorum et procède à l'ouverture de la session régulière à 16 h 30.

#2010-09-159

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 21 SEPTEMBRE 2010

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté, monsieur Serge Lévesque,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte l'ordre du jour de la session régulière du 21 septembre 2010 tel que présenté".

#2010-09-160

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SESSION SPÉCIALE DU 16 AOÛT 2010 ET DE LA SESSION SPÉCIALE DU 30 AOÛT 2010

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté, madame Henriette Lapierre,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte les procès-verbaux de la session spéciale du 16 août 2010 et de la session spéciale du 30 août 2010 tel que présentés".

CORRESPONDANCE

- a) Première tranche de subvention – Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier Volet II
- b) Première tranche de subvention – Mise en œuvre des mesures contenues dans le schéma de couverture de risques

#2010-09-161

APPROBATION DES COMPTES À PAYER DE LA MRC DE SEPT-RIVIÈRES AU 15 SEPTEMBRE 2010

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté, monsieur Serge Lévesque,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières accepte la liste des comptes à payer de la MRC de Sept-Rivières au 15 septembre 2010, au montant de 170 950,00 \$".
(Voir annexe "A")

Je, soussigné, Alain Lapierre, secrétaire trésorier de la MRC de Sept-Rivières, certifie que la MRC de Sept-Rivières dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles ces dépenses sont projetées.

Alain Lapierre, secrétaire trésorier

#2010-09-162

APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU TNO LAC-WALKER AU 15 SEPTEMBRE 2010

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté, madame Henriette Lapierre,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières accepte la liste des comptes à payer de la municipalité TNO Lac-Walker au 15 septembre 2010 au montant de 16 264,25 \$".
(Voir Annexe "B").

Je, soussigné, Alain Lapierre, secrétaire trésorier de la MRC de Sept-Rivières, certifie que la MRC de Sept-Rivières dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles ces dépenses sont projetées.

Alain Lapierre, secrétaire trésorier

#2010-09-163

ADOPTION DES PROJETS RETENUS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA POLITIQUE NATIONALE DE LA RURALITÉ – PACTES RURAUX POUR L'ANNÉE 2010-2011 – SESSION D'ANALYSE DU 31 AOÛT 2010

ATTENDU QUE dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014 renouvelée et adoptée en décembre 2006, le gouvernement du Québec et ses partenaires reconnaissent officiellement l'importance de la ruralité et s'engageaient ainsi à travailler de façon solidaire au renouveau et à la pérennité des communautés rurales;

ATTENDU QU'au mois de mars 2007, un Pacte rural a été renouvelé et conclu entre la MRC de Sept-Rivières et le gouvernement du Québec afin de mettre en application la Politique nationale de la ruralité 2007-2014;

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC a formé un comité de suivi de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014 et que l'un des mandats de celui-ci est d'analyser les projets reçus pour l'année 2010-2011;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de suivi de la Politique nationale de la ruralité concernant les projets;

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté, monsieur Serge Lévesque,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte les projets retenus dans le cadre du Programme de la Politique nationale de la ruralité tels que présentés en annexe;

Que le préfet et le directeur général soient autorisés à signer tous les documents s'y rapportant".
(Voir Annexe "C").

#2010-09-164

AUTORISER MADAME CAROLINE CLOUTIER, AGENTE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE, À PARTICIPER AU «FORUM SUR L'EAU, UNE RICHESSE COLLECTIVE À PÉRENNISER»

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté, madame Henriette Lapierre,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières autorise madame Caroline Cloutier, agente de développement durable, à participer au «Forum sur l'eau, une richesse collective à pérenniser» qui se tiendra à Baie-Comeau le 28 septembre 2010;

QUE le remboursement des dépenses soit effectué selon le règlement en vigueur".

#2010-09-165

AUTORISER MADAME CAROLINE CLOUTIER, AGENTE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE, À SUIVRE LA FORMATION "LOGICIELS ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION DE GESTION", OFFERT PAR L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté, monsieur Serge Lévesque,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières autorise madame Caroline Cloutier, agente de développement durable, à suivre la formation "Logiciels et technologies de l'information de gestion" offert à la session d'automne par l'Université du Québec à Chicoutimi.

QUE les frais d'inscription à ce cours soient remboursés sur réussite seulement."

#2010-09-166

AUTORISER MADAME MARIE-CLAUDE DUBÉ, INSPECTRICE RÉGIONALE, AINSI QUE MONSIEUR ALAIN LAPIERRE, DIRECTEUR GÉNÉRAL, À ASSISTER À LA FORMATION « EXAMEN DU PROJET DE LOI 76 POUR UNE MEILLEURE TRANSPARENCE DANS L'ATTRIBUTION DES CONTRATS MUNICIPAUX »

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté, madame Henriette Lapierre,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières autorise madame Marie-Claude Dubé et monsieur Alain Lapierre à assister à la formation organisée par la COMAQ, « Examen du projet de loi 76 pour une meilleure transparence dans l'attribution des contrats municipaux », qui aura lieu le 29 octobre 2010, à Baie-Comeau;

QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières autorise le remboursement des dépenses selon le règlement en vigueur".

#2010-09-167

PARTICIPATION DE MONSIEUR PHILIPPE GAGNON, AMÉNAGISTE, AU COLLOQUE DE L'ASSOCIATION DES AMÉNAGISTES RÉGIONAUX DU QUÉBEC (AARQ), À SAINT-MICHEL-DES-SAINTS, LES 13, 14 ET 15 OCTOBRE 2010

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté, monsieur Serge Lévesque,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières autorise la participation de monsieur Philippe Gagnon, aménagiste, au prochain colloque de l'AARQ qui se tiendra à Saint-Michel-des-Saints les 13, 14 et 15 octobre 2010;

QUE le Conseil autorise le remboursement des dépenses selon le règlement en vigueur."

#2010-09-168

AUTORISER MADAME RENÉE HAINCE, ADJOINTE FINANCES ET AVANTAGES SOCIAUX, AINSI QUE MONSIEUR ALAIN LAPIERRE, DIRECTEUR GÉNÉRAL, À ASSISTER À LA FORMATION « COMPRÉHENSION, ANALYSE ET APPROPRIATION DES ÉTATS FINANCIERS »

IL EST PROPOSÉ la conseillère de comté, madame Henriette Lapierre,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières autorise madame Renée Haince et monsieur Alain Lapierre à assister à la formation organisée par la COMAQ, « Compréhension, analyse et appropriation des états financiers » qui a eu lieu le 16 septembre 2010, à Baie-Comeau;

QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières autorise le remboursement des dépenses selon le règlement en vigueur".

#2010-09-169

ENTÉRINER LA SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC EMPLOI-QUÉBEC DANS LE CADRE D'UN PROJET DE FORMATION DESTINÉ À OUTILLER LES ORGANISMES DE LA RÉGION PAR UN ATELIER DE PERFECTIONNEMENT « L'ART ET LA SCIENCE DU FINANCEMENT DES ORGANISMES ET DES ASSOCIATIONS»

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté, monsieur Serge Lévesque,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières entérine l'autorisation de monsieur Alain Lapierre, directeur général, de signer le protocole d'entente visant une demande de contribution financière de 720,00 \$ auprès de l'organisme Emploi-Québec, dans le cadre d'un projet de formation – atelier de perfectionnement intitulé « l'Art et la science du financement des organismes et des associations » destiné à outiller les organismes de la région en la matière".
(Voir Annexe "D").

#2010-09-170**CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA TENUE À JOUR DU RÔLE FONCIER 2010-2012 POUR LA MUNICIPALITÉ TNO/LAC WALKER**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté, madame Henriette Lapierre,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières accepte le renouvellement du contrat, avec le Groupe Évimbéc, relatif aux services professionnels pour la tenue à jour du rôle foncier pour la municipalité du TNO/LAC WALKER pour la période du 15 septembre 2010 au 15 septembre 2012, pour un montant de 22 100 \$ (taxes en sus), à être déboursé conformément aux conditions stipulées au dit contrat;

"QUE le préfet et le directeur général soient autorisés à signer le contrat de la tenue à jour du rôle foncier et tout document s'y rattachant, pour et au nom du TNO/Lac Walker."
(Voir Annexe "E").

#2010-09-171**PARTICIPATION DE LA MRC DE SEPT-RIVIÈRES À UNE ACTIVITÉ DE FINANCEMENT DE LA FONDATION LOISIRS CÔTE-NORD, SOIT LA 8^E ÉDITION SOIRÉE VINS ET FROMAGES, QUI SE TIENDRA LE 16 OCTOBRE 2010, AU CARREFOUR LA BAIE DE SEPT-ÎLES**

ATTENDU QUE la Fondation Loisir Côte-Nord est un organisme voué au support des athlètes étudiants de la région;

ATTENDU QUE la Fondation Loisir Côte-Nord organise, le 16 octobre 2010 à Sept-Îles, une activité au profit des jeunes athlètes de la région de type « Soirée vins et fromages » sous le thème « ON S'EMFLAMME POUR L'AVENIR ».

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ le conseiller de comté, monsieur Serge Lévesque,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE la MRC de Sept-Rivières participe à l'activité de financement de la Fondation Loisirs Côte-Nord qui se tiendra le 16 octobre 2010, à Sept-Îles, par l'achat de 4 billets au montant de 160 \$ chacun;

QUE les sommes soient prises à même le poste "Promotions et Publicités".

#2010-09-172**ACCEPTATION DU DÉPÔT DES RAPPORTS DE L'INSPECTRICE RÉGIONALE EN DATE DU 15 SEPTEMBRE 2010**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté, madame Henriette Lapierre,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières accepte le dépôt des rapports de l'inspectrice régionale en date du 15 septembre 2010".
(Voir Annexe "F")

#2010-09-173**ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 04-2010 «AMENDEMENT AU RÈGLEMENT N° 06-92 – TARIFS POUR L'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS»**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté, monsieur Serge Lévesque,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte le règlement N° 04-2010 «Amendement au règlement N° 06-92 – Tarifs pour l'émission des permis et certificats".
(Voir Annexe "G").

#2010-09-174**ACCEPTATION DU DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DE L'ARCHIVISTE DU MOIS D'AOÛT 2010**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté, madame Henriette Lapierre,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières accepte le dépôt du rapport de l'archiviste du mois d'août 2010".
(Voir Annexe "H").

AFFAIRES NOUVELLES**#2010-09-175****CONFORMITÉ AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT CONCERNANT LE RÈGLEMENT N° 2010-173 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 2007-103 DE LA VILLE DE SEPT-ÎLES**

ATTENDU QUE le Conseil de la Ville de Sept-Îles désire amender son règlement de zonage N° 2007-103;

ATTENDU QUE le règlement N° 2010-173 amendant le règlement de zonage N° 2007-103 a été adopté conformément à la Loi par le Conseil de la Ville de Sept-Îles;

ATTENDU QUE selon les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (art. 137.2 et suivants) le conseil d'une MRC doit attester de la conformité d'une modification au règlement de zonage face aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté, madame Henriette Lapierre,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières est d'avis que le règlement N° 2010-173 de la Ville de Sept-Îles est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC de Sept-Rivières et aux dispositions du document complémentaire;

QUE soit annexée à la présente résolution l'analyse de la conformité au schéma d'aménagement de la MRC de Sept-Rivières concernant ledit règlement".
(Voir Annexe "I").

#2010-09-176**CONFORMITÉ AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT CONCERNANT LE RÈGLEMENT N° 2010-174 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT N° 2007-104 DE LA VILLE DE SEPT-ÎLES**

ATTENDU QUE le Conseil de la Ville de Sept-Îles désire amender son règlement de lotissement N° 2007-104;

ATTENDU QUE le règlement N° 2010-174 amendant le règlement de lotissement N° 2007-104 a été adopté conformément à la Loi par le Conseil de la Ville de Sept-Îles;

ATTENDU QUE selon les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (art. 137.2 et suivants) le conseil d'une MRC doit attester de la conformité d'une modification au règlement de lotissement face aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté, madame Henriette Lapierre,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières est d'avis que le règlement N° 2010-174 de la Ville de Sept-Îles est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC de Sept-Rivières et aux dispositions du document complémentaire;

QUE soit annexée à la présente résolution l'analyse de la conformité au schéma d'aménagement de la MRC de Sept-Rivières concernant ledit règlement".
(Voir Annexe "J").

#2010-09-177**PARTICIPATION DE LA MRC DE SEPT-RIVIÈRES À UNE ACTIVITÉ DE FINANCEMENT DE CENTRAIDE DUPLESSIS « SOUPER MOULES & FRITES », QUI SE TIENDRA LE 1^{ER} OCTOBRE 2010, AU CARREFOUR LA BAIE DE SEPT-ÎLES**

ATTENDU QUE Centraide Duplessis est un organisme voué au bien-être de la collectivité;

ATTENDU QUE Centraide Duplessis organise, le 1^{er} octobre 2010, au Carrefour La Baie à Sept-Îles, une activité de type « Moules & Frites », au profit des plus démunis de la région sous le thème, «Plus que jamais ».

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté, monsieur Serge Lévesque,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE la MRC de Sept-Rivières participe à l'activité de financement de Centraide Duplessis, qui se tiendra le vendredi 1^{er} octobre 2010, au Carrefour La Baie de Sept-Îles, par l'achat de 8 billets au montant de 35 \$ chacun;

QUE les sommes soient prises à même le poste "Promotions et Publicités".

PÉRIODE DE QUESTIONS

1. Aucune

#2010-09-178

LEVÉE DE LA SESSION

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté, monsieur Serge Lévesque,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE la session régulière du 21 septembre 2010 soit et est levée à 16 h 43."

SIGNÉ

Laurence Méthot
Préfet et mairesse, Ville de Port-Cartier

SIGNÉ

Alain Lapierre
Directeur général et secrétaire trésorier